

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Relative au projet de Programme d'Actions de Prévention des inondations – PAPI Montauban-Moissac

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un dispositif opérationnel qui a pour objet de décliner à l'échelle locale des actions concrètes en faveur de la réduction des conséquences des risques inondations et leurs impacts à l'échelle d'un bassin de risque. Les PAPI s'inscrivent dans une démarche globale de gestion des risques, prenant en compte les aspects environnementaux, économiques et sociaux.

Au regard des enjeux présents en zone inondable du Tarn et de ses affluents, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban s'est groupée avec les communautés de communes Terres des Confluences, Grand Sud Tarn et Garonne et Pays de Lafrançaise pour mettre en œuvre un Programme d'Actions de Prévention des Inondations, dit PAPI d'intention sur le bassin de risque Montauban-Moissac. Le PAPI d'intention, dont la mise en œuvre a débuté en juillet 2021, a pris fin en décembre 2024.

Le Grand Montauban et son groupement se sont engagés, avec le soutien de partenaires financeurs, à poursuivre la démarche engagée en faveur de la résilience du territoire au risque inondation, avec la constitution d'un PAPI Complet sur le périmètre du bassin versant du Tarn Aval. Le porteur du PAPI Complet qui couvrira la période 2027-2032 sera le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Aval.

En tant que coordonnateur du groupement de commande et conformément au cahier des charges PAPI 3, le Grand Montauban met à la consultation du public l'ensemble des pièces constitutives du PAPI complet.

La consultation du public a lieu pendant une période d'un mois, du :

Vendredi 4 septembre 2026 au Dimanche 4 octobre 2026 inclus.

Le dossier de consultation sera consultable et accessible :

- **Sur le site internet** <https://previtarn.fr/consultation-du-public/> ;
- **Sur support papier** à l'accueil de :
 - o la Mairie de Montauban, 9 Rue de l'Hôtel de ville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ;
 - o le siège de l'intercommunalité Terres des Confluences, 636 rue des Confluences à Castelsarrasin, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
 - o le siège de l'intercommunalité Pays de Lafrançaise, 33 rue Mary Lafon à Lafrançaise, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ;



- le siège de l'intercommunalité Grand Sud Tarn et Garonne, 120 avenue Jean Jaurès à Labastide Saint Pierre, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le projet de PAPI Complet Montauban-Moissac composé du diagnostic de territoire, de la note de gouvernance, de la note de porteur du PAPI, de la stratégie, du programme d'actions, de l'analyse environnementale et du résumé non technique ;
- Le bilan de la mise en œuvre des actions du PAPI d'intention Montauban-Moissac ;
- La plaquette de résumé du bilan du PAPI d'intention Montauban-Moissac ;

Durant toute la période de consultation, **le public pourra présenter ses observations et contributions :**

- **Par courrier électronique** à l'adresse mail suivante : contact@previtarn.fr en précisant en objet du mail « Avis sur le projet de PAPI Complet » ;
- **Par écrit sur les registres de consultation** prévus à cet effet, disponibles à l'accueil de :
 - la Mairie de Montauban, 9 Rue de l'Hôtel de ville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ;
 - le siège de l'intercommunalité Terres des Confluences, 636 rue des Confluences à Castelsarrasin, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
 - le siège de l'intercommunalité Pays de Lafrançaise, 33 rue Mary Lafon à Lafrançaise, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
 - le siège de l'intercommunalité Grand Sud Tarn et Garonne, 120 avenue Jean Jaurès à Labastide Saint Pierre, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Une information de la mise en consultation au public sera transmise aux communes pour publication et diffusion. Les services du Grand Montauban se tiennent à disposition du public pour fournir des informations sur le projet de PAPI Complet à l'adresse contact@previtarn.fr

A l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera réalisée. Cette synthèse, ainsi que les réponses permettant la prise en considération des observations, seront consultables pendant une durée de 3 mois à compter de sa publication par voie électronique sur le site internet www.previtarn.fr. Les observations réalisées après la clôture de la participation du public ne pourront pas être prises en considération.

Le projet de PAPI Complet Montauban-Moissac, éventuellement modifié pour tenir compte de cette consultation et des avis émis, sera soumis à l'approbation du conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Aval préalablement à sa labellisation par les services de l'Etat.

Le Président



Didier LALLEMAND

